



AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 0001 /ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP /RI/ARI/SJPM/2024 DU 09 FEV 2024

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (BUREAU D'ETUDES) CHARGÉ DU CONTROLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONCONS DE ROUTE MARAKO-OULOOUF (6+258), MARAKO-KALA KAFRA (9+367) ET MARA-CHOLOBA (5+657).

N° de Crédit : 6643-CM

N° du Projet : P 161706

Plan de passation des marchés approuvé du 11 décembre 2024, CM-MINEPAT-395912-CS-CQS

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Recrutement d'un Consultant (Bureau d'études) chargé du contrôle technique et la surveillance des travaux de réhabilitation des tronçons de route Marako-Ooulouf (6+258), Marako-Kala Kafra (9+367) et Mara-CHOLOBA (5+657) ».**
2. Les services de consultants comprennent : (i) assurer le suivi et le contrôle technique des travaux de réhabilitation des tronçons de route Marako-Ooulouf (6+258), Marako-Kala Kafra (9+367) et Mara-CHOLOBA (5+657) conformément aux prescriptions techniques du CCTP (vérification des quantités et des spécifications techniques des matériels, matériaux et équipements fournis, et assurer l'exécution des ouvrages dans les délais d'exécution impartis), (ii) Analyser les performances techniques et organisationnelles des entreprises ; formuler des recommandations techniques, organisationnelles et de gestion aux entreprises et à l'Unité de Mise en Œuvre du projet (UMOP) en vue de la réalisation des travaux suivant les dispositions contractuelles et les exigences techniques et de respect des plannings d'exécution, (iii) Faire respecter toutes les prescriptions du maître d'ouvrage Délégué, (iv) Assurer une bonne circulation de l'information entre les différents acteurs du projet, notamment à l'Unité du projet, (v) Fournir les rapports périodiques mensuels d'avancement des travaux, (vi) Assister l'UMOP dans les opérations de réceptions provisoire et définitive et (vii) Toute autre activité entrant normalement dans les attributions d'un bureau d'études et de contrôle pour les travaux similaires.

Le temps de travail estimé du personnel-clé est de 50 hommes-mois pour une période de mise en œuvre de 22 mois incluant la période de garantie.

Les Termes de Référence de la mission peuvent être retirés à l'Unité de Mise en Œuvre du Projet ou sur simple demande par courriel à l'adresse ci-dessous.

3. Le Coordonnateur National, invite les Consultants (Bureau d'Etudes) éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (documentation, référence de prestations similaires, expérience de missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.)

N.B. : Bien vouloir justifier par les pages de garde et de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions.

Les critères de présélection sont les suivants :

- (i) Avoir exécuté au moins trois (03) marchés de surveillance et contrôle de travaux au cours des cinq (05) dernières années
 - (ii) Avoir exécuté au moins deux (02) marchés de contrôle des travaux de réhabilitation/entretien routier d'un montant cumulé d'au moins cent millions (100 000 000) de francs CFA au cours des cinq (05) dernières années ;
 - (iii) Avoir exécuté un marché de contrôle et surveillance des travaux dans la région de l'Extrême-Nord sera un atout.
4. L'attention des consultants intéressés est appelée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs FPI » de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
5. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement solidaire, tous les partenaires du groupement sont solidiairement responsables de l'intégralité du contrat. Un Consultant sera **sélectionné selon la méthode Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)** telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **09 h 00 à 16 h 00, heure locale**.
7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en six (06) exemplaires, à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fax ou par e-mail au plus tard le **29 FEV 2024** à 16h 00, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« Avis **01** de Sollicitation à Manifestations d'intérêt
N° **01**/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SPM/2022 du 19 janvier 2024 pour les services de consultants (bureau d'études) chargé du contrôle technique et la surveillance des travaux de réhabilitation des tronçons de route Marako-Ooulouf (6+258), Marako-Kala Kafra (9+367) et Mara-Choloba (5+657) »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National

Unité de Mise en Ouvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad ;

Cameroun, Kousseri, située au quartier résidentiel en face du Commissariat Central

B.P. : 242 Kousseri

Téléphone : (+237) 698 377 070, 699 428 406, 694 605 055

E-mail : prolac.cameroun@gmail.com avec copie à ingmahamat@gmail.com, youssoufdiama90@gmail.com et bnlg1992@gmail.com

Kousseri, le **09 FEV 2024**

LE COORDONNATEUR NATIONAL
ABICHO MAHAMAT



Abicho Mahamat